

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2017-239

Adoption du règlement R-2017-239 (Règlement modifiant la grille des usages de la zone 203 (ADS) du règlement de zonage)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2017-239, modifiant la grille des usages de la zone 203 (ADS) du règlement de zonage a été adopté le lundi 5 février 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

Le règlement R-2017-239 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de La Mitis le 14 février 2018.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 21 FÉVRIER 2018

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 21 février 2018.

Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier